

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 06 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 6 novembre, à 18 heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Parvis sous la Présidence de Monsieur Norbert LETELLIER, Maire d'Ambrumesnil.

## Date de Convocation

26 octobre 2020

Etaient présents : Mesdames et Messieurs LETELLIER Norbert, LEBOURG Éric, QUIBEL Mickaël, BODOT Alain, CREIGNOU Béatrice, FORESTIER Monique, GRUCHY Marie-Laure, HAMON Sabine, HEBERT Julien, SANCIER Dominique

## Nbre de Conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Absents/Excusés : M. REINE Alain

Pouvoir de M. REINE Alain à M. LEBOURG Eric

Votants : 11

Secrétaire de Séance : Monsieur HEBERT Julien

## Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du 18 septembre 2020
2. Réexamen de la gratuité du loyer du bar-épicerie
3. Validation du devis d'Euclid – Levée topographique rue de l'Ancienne Mare – Sécurisation
4. Validation du devis de V3D - Maîtrise d'œuvre, étude diagnostic de la défense incendie de la commune et des hameaux
5. Attribution de compensation définitive 2020
6. Concours des maisons fleuries – Règlement de la facture à l'entreprise BELLET
7. Secours financier
8. Décision modificative
9. Tarifs des salles de location
10. Tarif des concessions
11. Tarif des cavurnes
12. Tarif du columbarium
13. Fixation du prix de l'insertion publicitaire dans le prochain journal communal
14. Règlement de la facture ORANGE concernant le câblage de la Résidence de Clercy
15. Présentation de l'application PanneauPocket
16. Questions diverses

## Rajouts à l'ordre du jour

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- A- Validation du devis « Terrassement aménagement extérieur » de la société THIBAUT THIEURY ou de celui de l'entreprise GUEVILLE
- B- Validation du devis de CEGELEC pour le remplacement d'un mât accidenté et acceptation du remboursement par Groupama de la somme de 1 159,00 €, après application de la franchise de 149,00 €

- C- Validation du devis de Monsieur HAMELIN Jessy
- D- Validation du devis du cabinet EUCLYD, division BERTOUT
- E- Proposition de rajouter à la délibération « Repas des Aînés » prise au dernier conseil la possibilité de dépenser les bons d'achats à la ferme de la Longue Haie
- F- Valider le devis de QCS SERVICES concernant les attestations d'accessibilité

Il demande de passer au vote.

Le Conseil Municipal vote à **l'unanimité** pour les rajouts à l'ordre du jour.

### **1- Adoption du compte-rendu du vendredi 18 septembre 2020**

Monsieur le Maire revient sur certains points du compte-rendu :

- Validation de l'avant-projet éclairage mairie et église du Syndicat Départemental d'Energie (S.D.E.76) : La commande de matériel a été validée par l'entreprise CEGELEC. Il faut espérer que les délais de livraison permettront l'exécution de ces travaux avant la fin de l'année 2020.
- Demande de panneaux « 50 RAPPEL » à Ribeuf : Les panneaux sont commandés, la Direction des Routes (D.D.R) les posera. Ces travaux seront normalement faits avant la fin de l'année.
- Redynamiser le marché d'Ambrumesnil : Monsieur le Maire demande à Monsieur Quibel s'il a un retour sur ce point. Malheureusement, aucun retour positif de potentiels commerçants qui souhaiteraient agrandir le marché d'Ambrumesnil le vendredi matin.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Il demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

### **Vote des rajouts à l'ordre du jour**

#### **A- Validation du devis « Terrassement aménagement extérieur » de la société THIBAUT THIEURY ou de celui de l'entreprise GUEVILLE**

Monsieur le Maire expose que dans un premier temps, la commune s'engage à dégager le merlon de terre qui obstrue ce chemin.

Le surplus de terre sera utilisé pour refaire le talus sur le champ exploité par Monsieur Dufour qui a émis un avis favorable à ce projet.

Dans un second temps, Monsieur Corruble Nicolas, domicilié à Neufmesnil, s'est engagé par un accord verbal à cesser toutes cultures sur ce chemin et à le rendre utilisable pour un cheminement piétonnier et au passage d'engins agricoles.

Si ces travaux n'étaient pas exécutés au printemps, le conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour engager des poursuites jusqu'à ester en justice.

Monsieur le Maire expose les propositions reçues par les deux entreprises.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**VALIDE** le devis de la société STT THIBAUT THIEURY qui se monte à 1 908,00 € T.T.C.  
**DONNE** tous pouvoirs Monsieur le Maire d'engager des poursuites envers Monsieur Corruble Nicolas et ce jusqu'à ester en justice si la situation l'impose

**B- Validation du devis de CEGELEC pour le remplacement d'un mât accidenté et acceptation du remboursement par Groupama de la somme de 1 159,00 €, après application de la franchise de 149,00 €**

Monsieur le Maire rappelle qu'un mât d'éclairage public a été accidenté le 29 juillet dernier dans l'angle de l'Impasse du Château.

Une déclaration de sinistre a été déposée auprès de GROUPAMA et un devis a été demandé à l'entreprise CEGELEC après un avis favorable de l'expert.

Ce devis se monte à 1 308,00 € T.T.C.

GROUPAMA remboursera à la commune à réception de la facture réglée, la somme de 1 159,00 €, ce qui correspond au total moins la franchise qui s'élève à 149,00 € et qui restera à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

**VALIDE** le devis de l'entreprise CEGELEC qui se monte à 1 308,00 € T.T.C.

**VALIDE** le remboursement de GROUPAMA envers la commune qui se monte à 1 159,00 €

**C-Validation du devis de Monsieur HAMELIN Jessy**

Monsieur le Maire expose le devis de Monsieur Hamelin Jessy, arboriste, pour tailler les cerisiers situés rue de Manneville, le long de la Résidence de Clercy.

L'entreprise Hamelin assurera le broyage de l'ensemble des branches et le dessouchage des arbustes qui seront abattus par l'agent communal.

Ce devis se monte à 1 596,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**VALIDE** le devis de Monsieur HAMELIN Jessy

**D- Validation du devis du cabinet EUCLYD, division BERTOUT**

Monsieur le Maire expose qu'un devis de division a été demandé au cabinet EUCLYD en vue du détachement de la parcelle du futur cimetière et de l'échange avec la propriété BERTOUT.

Un bornage est prévu pour implanter la clôture.

Un plan numérique ainsi que des plans papier en A0 pour que la commission cimetière puisse travailler à son aise ont été demandés.

Ce devis se monte à 2 088,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

**ADOPTE** le projet ci-dessus

**VALIDE** le devis de 2 088,00 € T.T.C.

**E- Proposition de rajouter un commerçant à la délibération « Repas des Aînés » prise au dernier conseil municipal**

Monsieur le Maire rappelle qu'au regard de la crise sanitaire actuelle, il est inenvisageable d'organiser le repas des Aînés cette année ainsi que le goûter regroupant les plus petits et les Anciens pour la distribution du colis de Noël.

De ce fait et pour ne pas oublier les Aînés de la commune en cette période bien difficile, la commission des affaires sociales s'est réunie et a décidé d'offrir aux personnes de 63 ans et plus deux choix :

- Un bon d'une valeur de 50,00 € par personne pour un repas au « Relais de

Varengewille »

- Un bon de 50,00 € par personne pour des achats sur le marché d'Ambrumesnil ou à l'épicerie locale d'Ambrumesnil

A la demande de plusieurs habitants, il a été demandé d'ajouter la possibilité de se rendre à la Ferme de la Longue Haie pour dépenser ces bons d'achats. Il est toutefois recommandé de réserver par téléphone, que ce soit pour l'épicerie, le boucher ou la Ferme de la Longue Haie.

Un courrier avec tous les numéros de téléphone sera ajouté lors de la distribution des enveloppes contenant soit les bons soit le coupon pour le restaurant.

Le conseil municipal propose de porter les enveloppes en binôme, pour les conseillers ne connaissant pas encore très bien les habitants et les rues d'Ambrumesnil, tout en respectant les gestes barrières et muni d'une attestation de déplacement.

Une demande de validation par la Préfecture pour cette façon de procéder sera demandée dès lundi prochain.

Certains Aînés n'ont pas voulu de ce cadeau offert par la municipalité et proposent d'en faire don à des personnes nécessiteuses. Elles seront remerciées par un courrier en retour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**VOTE** pour ces dispositions

#### **F- Valider le devis de QCS SERVICES concernant les attestations d'accessibilité**

Monsieur le Maire expose que les travaux pour l'accessibilité à nos bâtiments communaux aux personnes handicapées et à mobilité réduite sont quasiment terminés. Il reste de la signalétique, des bandes podotactiles et des nez de marche que l'agent communal sera chargé de poser prochainement.

Une fois ces travaux terminés, la commune doit valider auprès de l'Etat son Agenda d'accessibilité programmé (Ad 'AP).

Pour ce faire, un cabinet d'études spécialisé, « QCS SERVICES » a été missionné pour valider les travaux et effectuer les attestations d'accessibilité pour les sites ayant fait l'objet de travaux de mise en accessibilité. Six sites sont concernés :

- Mairie
- Eglise, cimetière
- Ecole de dessin
- Epicerie
- Salle du Parvis
- Salle des Douze Etoiles d'Or

Un devis a été demandé à ce cabinet d'études. Il se monte à 3 060,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

**ADOPTE** le projet ci-dessus

**VALIDE** le devis

#### **2- Réexamen de la gratuité du loyer du bar-épicerie**

Monsieur le Maire expose qu'en raison de la crise sanitaire, Monsieur Yennek, propriétaire du bar-épicerie d'Ambrumesnil ainsi que sa conseillère ne peuvent être présents à la réunion de conseil municipal de ce soir pour évoquer les problèmes rencontrés.

A la demande des conseillers municipaux, le réexamen de la gratuité du loyer du bar-épicerie, mis en place à compter du mois de septembre 2018, est à l'ordre du jour de ce conseil et ceux-ci ont manifesté le souhait de rétablir, conformément au bail signé lors de la reprise du commerce, un loyer de 250,00 €.

Les conseillers considèrent que :

- Le manque de professionnalisme par un accueil « irrespectueux » de quelques clients génère de la part de ceux-ci, un abandon irréversible de poursuite leurs achats au commerce
- Les nombreuses fermetures non programmées et trop fréquentes découragent la fidélisation des clients notamment extérieurs au village pour la récupération de leurs colis.

Monsieur le Maire expose sa position personnelle, il est conscient des problèmes rencontrés et fréquemment exposés en mairie par de nombreux habitants et ne dément pas ces arguments.

Néanmoins, Monsieur Letellier pense aux quelques personnes vulnérables de la commune qui y font leurs courses de première nécessité et aux clients qui y retirent leur baguette quotidiennement.

Et surtout, en cette période de confinement, il pense que le moment n'est pas opportun pour prendre cette décision qui pourrait aboutir à une fermeture immédiate du commerce.

Pour ces raisons exposées, Monsieur le Maire votera contre le rétablissement de ce loyer et il est prêt à revoir cette situation aux beaux jours.

Il ajoute que les conseillers sont libres de faire leur propre choix même à bulletin secret s'ils le souhaitent.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, **à la majorité des voix (10 pour, 1 contre)** :

**VOTE** pour la remise en place du loyer du bar-épicerie de 250,00 €, conformément au bail signé le 18 mai 2018 et ce à compter du 1er décembre 2020

En contrepartie, Monsieur Yennek, propriétaire du bar-épicerie d'Ambrumesnil est donc libre de gérer son commerce comme il l'entend, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020, et notamment les horaires d'ouverture et de fermeture, toujours dans le respect du bail.

### **3- Validation du devis EUCLYD – Levé topographique rue de l'Ancienne Mare - Sécurisation**

Monsieur le Maire présente le devis du cabinet EUCLYD concernant le levé topographique de la rue de l'Ancienne Mare en amont des travaux de sécurisation.

Ce document servira à présenter à la Direction des Routes les ouvrages retenus par les habitants pour réduire la vitesse des véhicules.

Des demandes de subvention seront faites pour ce projet - le Fond d'Action Locale (F.A.L.) et la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) qui viendront minimiser le prix global du projet.

Ce devis se monte à 3 192,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**VALIDE** le devis

### **4- Validation du devis de V3D – Maîtrise d'œuvre, étude diagnostic de la défense incendie de la commune et du hameau**

Monsieur Letellier rappelle que le tout à l'égout devrait être opérationnel en 2024/2025.

Il faudra en amont, profiter des tranchées faites pour ajouter quelques bornes.

L'Etat a imposé aux communes que la borne incendie la plus proche de chaque habitation se trouve non plus à 400 mètres mais à 200 mètres.

Le problème se pose à plusieurs endroits dans Ambrumesnil, des permis de construire

ayant été refusés pour cette raison.

Un diagnostic de notre défense incendie est nécessaire pour répertorier les habitations vulnérables et les terrains constructibles susceptibles de recevoir un refus de permis de construire par la Direction des Territoires et de la Mer (D.D.T.M.).

Un devis a été demandé au cabinet V3D pour effectuer ce diagnostic.

Il se monte à 5 820,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**VALIDE** le devis

#### **5- Attribution de compensation définitive 2020**

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire de Terroir de Caux s'est réuni le 24 septembre 2020 afin de fixer le montant des Attributions de compensation définitives 2020.

Les 79 Communes étant concernées par la révision libre du montant de leur Attribution de Compensation, le Conseil Communautaire a fixé à la majorité des 2/3 de ses membres, les Attributions de Compensations définitives 2020 conformément au tableau annexé.

Il appartient aux 79 Communes intéressées à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire n°20201015, du 24 septembre 2020, de se prononcer, chacune, sur le montant de leur Attribution de Compensation.

Monsieur le Maire expose qu'à défaut de délibération concordante ou en cas de non réponse dans le délai imparti, la Commune se verra attribuer une Attribution de Compensation 2020 calculée selon les modalités de droit commun.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **à l'unanimité** :

**APPROUVE** la révision libre de son Attribution de Compensation pour 2020, conformément au tableau annexé à la délibération du Conseil Communautaire n°20201015 du 24 septembre 2020.

#### **6- Concours des maisons fleuries – Règlement de la facture à l'entreprise Bellet**

Monsieur le Maire expose que chaque année, la municipalité organise le concours des « Maisons et jardins fleuris ».

Il est question de récompenser, sous forme de prix, c'est-à-dire des fleurs et/ou des plantes, des habitants de la commune qui entretiennent, fleurissent, agrémentent leur propriété tout au long de l'année.

La commission fleurissement se charge de passer deux fois dans l'année, une au printemps et une en été et d'établir un classement qui comprend plusieurs catégories :

- Jardins privés,
- Jardins visibles de la rue,
- Logements collectifs, façades, balcons.

Pour l'année 2020, 80 lauréats ont été récompensés dans les différentes catégories ci-dessus (voir tableau ci-joint).

Les prix ont été achetés à la pépinière BELLET.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**ADOPTENT** la façon de procéder de la commission fleurissement

**VOTENT** pour que les pépinières BELLET soient réglées de leur facture du 23/09/2020 d'un montant de 777,16 €

## **7- Secours financier**

Monsieur le Maire expose qu'une habitante et auto-entrepreneur sur la commune d'Ambrumesnil lui a demandé un rendez-vous pour lui expliquer sa situation concernant ses taxes d'ordures ménagères.

Cette personne paye sa taxe sur les ordures ménagères En plus de celle-ci la Communauté de Communes Terroir de Caux lui en demande une deuxième sur son activité professionnelle pour un montant de 214,00 €.

Son auto-entreprise ne produit aucun déchet, cette professionnelle travaille uniquement sur ordinateur et n'a pas les moyens de payer cette deuxième taxe.

Monsieur Letellier explique qu'il a fait remonter l'information au Président de la Communauté de Communes et que celui-ci lui a répondu que cette taxe avait été votée en commission communautaire et qu'il ne pouvait malheureusement rien y faire à ce jour. Mais qu'il étudierait ce point plus précisément l'an prochain.

Monsieur le Maire a proposé à cette personne de prendre en charge exceptionnellement cette année 50% de sa taxe c'est-à-dire 107,00 € et d'appuyer auprès de la Communauté de Communes l'année prochaine pour éviter ce genre d'injustice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**VOTE** pour une aide de 107,00 € en faveur de cette personne

## **8- Décisions modificatives**

Travaux d'extension électrique rue Vasse – solde à régler au 2041582 et non pas au 2315 comme prévu au budget 2020 :

Il appartient à la commune de faire l'opération suivante :

|          |              |
|----------|--------------|
| 2315     | - 2 728,00 € |
| 20415852 | + 2 728,00 € |

Intégration de travaux – opérations d'ordre

Pour ce faire, il y a besoin d'ouvrir des crédits budgétaires :

Travaux d'éclairage public – EP RUE DE L'ANCIENNE MARE 2019

Remise des travaux :

|           |   |            |
|-----------|---|------------|
| 21534-041 | D | 4 903,91 € |
| 238-041   | R | 2 177,79 € |
| 13258-041 | R | 2 726.12 € |

Travaux d'éclairage public – EP RUE VASSE 2020

Remise des travaux :

|           |   |            |
|-----------|---|------------|
| 21534-041 | D | 1 351,19 € |
| 238-041   | R | 225,20 €   |
| 13258-041 | R | 1 125,99 € |

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**APPROUVE** les décisions modificatives proposées

#### **9- Tarif des salles de location**

##### **Tarif de location de la Salle des douze étoiles d'or**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**FIXE** les tarifs de location de la Salle des Douze Etoiles d'Or, et ce pour les contrats passés entre le **1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021**, idem à ceux de l'année dernière, c'est à dire :

|                             |              |                 |
|-----------------------------|--------------|-----------------|
| <b><u>Vin d'honneur</u></b> | Commune      | <b>63,00 €</b>  |
|                             | Hors Commune | <b>107,00 €</b> |
| <b><u>Repas</u></b>         | Commune      | <b>278,00 €</b> |
|                             | Hors Commune | <b>387,00 €</b> |

##### **Tarif de location de la Salle du Parvis**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**FIXE** les tarifs de location de la Salle du Parvis, et ce pour les contrats passés entre le **1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021**, idem à ceux de l'année dernière, c'est à dire :

|                             |              |                 |
|-----------------------------|--------------|-----------------|
| <b><u>Vin d'honneur</u></b> | Commune      | <b>79,00 €</b>  |
|                             | Hors Commune | <b>112,00 €</b> |
| <b><u>Repas</u></b>         | Commune      | <b>289,00 €</b> |
|                             | Hors Commune | <b>398,00 €</b> |

#### **10- Tarif des concessions**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**FIXE** le tarif des concessions dans le cimetière à savoir :

**Concession de 50 ans** **180,00 €**

**Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**

#### **11- Tarif des cavurnes**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

-**FIXE** le tarif des cavurnes comme suit :

**Tarif**



**Concession de 30 ans**                      **160,00 €**

**Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**

### **12- Tarif du columbarium**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**FIXE** le tarif de vente de cases à savoir :

#### **Tarif**

**Concession de 30 ans**                      **390,00 €**

**Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021**

### **13- Fixation du prix de l'insertion publicitaire**

Monsieur Letellier expose que de nouveaux encarts seront présents dans le prochain journal communal, c'est le cas de la carrosserie MAGOT qui pense commencer à travailler en janvier et la boucherie charcuterie traiteur de Monsieur ALARD dont le camion est présent sur le marché tous les vendredis matin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**DECIDE** de maintenir les deux tailles/deux tarifs d'insertion publicitaire dans le journal communal N°37 concernant l'année 2020 :

- 8,5 cm sur 5 cm                      20,00 €
- 17,5 cm sur 6 cm                      40,00 €

### **14- Règlement de la facture ORANGE concernant le câblage de la Résidence de Clercy**

Monsieur le Maire expose que cette facture, d'un montant de 2 518,80 €, date du 28 décembre 2019. Elle concerne les connexions « internet » de la résidence de Clercy qui n'ont pas été prévues à l'époque par le Syndicat Départemental d'Energie qui avait en charge les réseaux de télécommunication.

De ce fait, la mairie a demandé un devis à ORANGE pour connecter chaque particulier.

La première intervention d'ORANGE pour une connexion « internet » dans le premier pavillon a été facturée alors que cette prestation était incluse d'une façon globale dans le devis cité.

Nous avons donc procédé par délibération N°2019-023 du 17 mai 2019 au remboursement des propriétaires de la Résidence de Clercy de l'intervention de leur prestataire téléphonique.

Nous avons demandé à ORANGE de minorer cette facture d'une somme de 539,00 € mais cette requête a toujours été refusée et les chances de la voir aboutir sont faibles d'autant plus que le responsable qui avait donné son accord verbal est à la retraite à ce jour.

Dernièrement, ORANGE a relancé la commune avec une mise en demeure.

Comme des crédits ont été alloués au budget 2020 en prévision de ce dossier litigieux, Monsieur le Maire propose au conseil de s'acquitter de cette facture envers ORANGE dans sa totalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

**VOTE** pour le paiement de la somme de 2 518,80 € à ORANGE

### **15- Présentation de l'application PanneauPocket**

Monsieur le Maire expose que tout est prêt en mairie pour transmettre des informations et alertes aux habitants d'Ambrumesnil (fête de la musique, fête des voisins, route barrée en cas de neige, informations scolaires importantes, inondations, alerte météo ou nucléaire...).

Il faut, en amont, faire de la communication pour qu'un maximum de personnes télécharge et installe l'application sur leur smartphone. Nous disposons d'affiches et de flyers qui seront distribués à l'appui d'un Brumesnil'Infos dans toutes les boîtes aux lettres ainsi qu'un article dans la presse.

Un test, en temps réel sera effectué le 24 décembre 2020 à 20 heures pour souhaiter un « Joyeux Noël » aux habitants d'Ambrumesnil. Ce test permettra de conforter chacun de la bonne réception des informations émises et de vérifier si la notification « PanneauPocket » apparaît bien en première page de l'écran dans une bande grisée. Dans le cas contraire, un paramétrage des notifications serait nécessaire.

### **16- Questions diverses**

- Le bélier d'Ouessant retrouvé dans les rues d'Ambrumesnil fin octobre n'a pas retrouvé son propriétaire. Il a été récupéré par l'association OKOTOP, qui se charge depuis plusieurs années maintenant de mettre des brebis dans la pâture derrière la salle du Parvis pour entretenir celle-ci.
- Point sur le zonage d'assainissement basse vallée de la Saône : Monsieur Mickaël Quibel explique qu'il est allé à une deuxième réunion le 15 octobre dernier dont le sujet principal était la création de la station d'épuration qui rencontrait des problèmes d'implantation sur le site choisi au niveau des odeurs, du stockage des boues entre autres. Ils réfléchissent à apporter au projet, une solution au cas où il y aurait un problème avec la station d'épuration créée, que ferions-nous de nos déchets ? Il ajoute que la visite d'une station d'épuration à Bourgtheroulde a été faite mais qu'il n'a pas pu s'y rendre personnellement. Une autre réunion est prévue mardi de la semaine prochaine en visio-conférence. Monsieur Letellier informe qu'il y aura un article sur l'assainissement dans le journal communal qui s'appuiera sur celui de la Communauté de Communes, tout en restant prudent sur la carte proposée. Des habitations pourraient malheureusement ne pas bénéficier du tout à l'égout de par leur éloignement de la canalisation posée. Monsieur Letellier propose au conseil d'inviter Monsieur Olivier Bureaux, Maire de Longueville-sur-Scie et nouveau président de la Communauté de Communes Terroir de Caux ainsi que Monsieur Robert Vegas, Maire d'Imbleville et vice-président chargé de l'eau et l'assainissement au prochain conseil municipal pour qu'ils puissent répondre aux diverses questions des conseillers.
- Travaux sous le préau dans la cour de la mairie : Monsieur Letellier rappelle que le conseil a fait le choix de Plan et Conseils Art pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux. Après consultation de la Direction des territoires et de la Mer (D.D.T.M.), ce projet qui sera classé Etablissement Recevant du Public (E.R.P.) nécessitera 5 mois d'instruction, un architecte et une attestation confirmant l'accès aux personnes à mobilité réduite, délivrée par le cabinet d'études QCS SERVICES. Une cavité souterraine située à moins de 60 mètres, près du panneau d'arrêt de bus sur la rue de

l'Ancienne Mare devra être levée. Des devis ont été demandés au cabinet ALISE. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- Loyer de l'école de dessin : Madame Sviatlana Vertsinskaïa ayant fermé son école de dessin au mois de novembre, le temps du confinement, Monsieur le Maire propose au conseil de ne pas lui appliquer de loyer sur le dudit mois. Le conseil municipal valide cette proposition.
- Eclairage public : La question se pose à savoir si, le temps du confinement, il est judicieux d'éclairer le village en début de soirée c'est-à-dire de 21 à 23h sachant que l'éclairage public s'éteint de 23h à 6 h du matin sauf la place du Parvis qui resterait éclairée du fait des décorations de Noël mises en place début décembre. Le conseil municipal décide de garder les horaires habituels.
- Suite à la demande de Madame Azmi Hamid Sylva de poser une barrière rue Vasse en bordure de voie, Monsieur Letellier propose une entrée charretière avec alignement de celle-ci sur la barrière existante de Monsieur Jonathan VALLET. Cette proposition est destinée à améliorer et fluidifier la circulation. Cependant, ce projet nécessite le déplacement du compteur électrique de Monsieur Vallet qui serait à la charge de la commune. Monsieur Mickaël Quibel s'étonne que l'on prenne du terrain à cette propriétaire pour améliorer la circulation dans cette rue. Monsieur le Maire lui répond que la sécurisation de la rue est prioritaire. Monsieur Letellier va rencontrer Madame Azmi Hamid, lui faire la proposition. Le conseil municipal valide cette proposition à la majorité des voix (10 pour, 1 contre)
- Présentation du projet du futur cimetière annexe : Monsieur le Maire commence par féliciter les membres de la commission cimetière pour leur travail et projette un plan préparé par Madame Béatrice Creignou qui est détaillé par celle-ci (places des tombes, cavurnes (50x50), jardin du souvenir, 131 places en terre, 40 cavurnes et 10 cases de columbarium). Un article sera présent dans le journal communal sur ce futur cimetière annexe, établi par la commission. Il ajoute qu'il n'y a pas de subvention pour les cimetières. La pose d'un pare-ballon sera étudié côté stade, une grande barrière à l'entrée, sable stabilisé pour les allées et béton désactivé.
- Désertification médicale : proposition de la société ALGECO de déposer un container dans la commune a un endroit choisi par la mairie pour accueillir des habitants qui voudraient faire une téléconsultation médicale par internet. Sans terrain disponible, le conseil municipal ne donne pas suite.
- Un justificatif de déplacement pour le portage des bons et tous autres déplacements en lien avec leurs fonctions sera délivré à tous les conseillers.
- Formations : Un mail va être envoyé à l'ensemble des conseillers leur proposant de s'inscrire sur une plateforme de formation en ligne pour suivre les thématiques suivantes :
  - Intercommunalité
  - Droits et obligations de formation des élus locaux
  - Statut et droits de l'élue local.e
  - Fonctionnement du conseil municipal
  - Prendre la parole en public
  - Décentralisation et répartition des compétences entre collectivités territoriales
  - Le fonctionnement du CCAS
- Remerciements des présidents de l'AMCB et du Club des jeunes de Luneray pour l'obtention des subventions
- Monsieur le Maire a reçu de la part de Monsieur Olivier Bureaux une proposition de rencontre des Maires et des Conseils Municipaux pour mieux connaître les communes et surtout écouter les attentes de chacun. Ces rencontres pourraient avoir lieu le vendredi à 14h ou 16h.
- Monsieur Mickaël Quibel informe l'assemblée que la commission sport de la Communauté de Communes Terroir de Caux a arrêté l'emplacement de la future piscine communautaire. Elle sera à Val de Saône sur un terrain plus en hauteur

qu'actuellement. Monsieur le Maire ajoute que cette piscine va coûter près de 9 millions d'euro, un autre projet, celui de l'hôtel communautaire qui pourrait coûter 6 millions d'euro et une salle des fêtes communautaire qui pourrait être sur Luneray, beaucoup de dépenses qui pourraient engendrer une diminution des aides pour les petites communes sur ce mandat.

- Monsieur Mickaël Quibel expose qu'il est allé à une réunion sur le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire et Habitat porté par la Communauté de communes Terroir de Caux. Lors de cette réunion, les informations et remarques ont été remontées par secteur par les personnes présentes à cette réunion. Certains voudraient appuyer sur l'attractivité de leurs communes pour multiplier les constructions d'autres au contraire préféreraient garder la typicité de leurs villages. Monsieur Quibel a appuyé sur le fait qu'il serait bien de garder une idée de terroir, une couleur de terroir qui apportaient quelques contraintes aux nouvelles constructions mais pour conserver une certaine homogénéité dans les villages et la région.

- Monsieur Mickaël Quibel pense aussi qu'il serait judicieux pour la Communauté de Communes de prévoir un accès à la mer piétonnier et à vélo. Monsieur le Maire explique que cet accès sera surement prévu avec le projet de la basse Saône.

L'ordre du jour étant épuisé à 21h30, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.